

Date : 20 février 2025

Lieu : Collège Le Marchioux

Service communication

Pauline Martineau / Tél : 05 49 64 85 26 / martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE :

Elus : Jean-Michel Prieur, président de Parthenay-Gâtine / Jérôme Bacle, vice-président de Parthenay-Gâtine en charge des apprentissages culturels et sportifs

Service : Nathalie Brissonnet, responsable du service enseignement artistique / Sylvie Lecrivain, coordinatrice du CTEAC

NOTE DE PRESSE

Parcours d'éducation artistique et culturelle auprès de la jeunesse : douze projets sur le territoire pour l'année 2024-2025

Désireuse de sensibiliser les jeunes à la culture et d'offrir des expériences culturelles et artistiques aux 0-25 ans du territoire, Parthenay-Gâtine coordonne et soutient douze actions dans le cadre du Contrat d'éducation artistique et culturelle pour l'année 2024-2025, en partenariat avec les ministères de la Culture et de l'Education Nationale.

CTEAC 2023-2026 : les objectifs

En 2023, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a renouvelé son engagement en matière d'éducation artistique et culturelle par la signature d'une convention territoriale avec les ministères de la Culture et de l'Education nationale.

Jusqu'en 2026, elle bénéficie ainsi du soutien financier de l'Etat pour développer la coopération avec les acteurs locaux et favoriser la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) riches et variés, à destination des jeunes de 0 à 25 ans.

Le CTEAC s'appuie sur trois piliers :

- Acquisition des connaissances
- Pratique artistique
- Rencontre des œuvres et des artistes

Le CTEAC 2023-2026 souhaite notamment :

- Renforcer les actions à destination du très jeune public 0-3 ans
- Développer des parcours pour les 16- 25 ans les plus éloignés de l'offre culturelle, par un partenariat renforcé avec la mission locale, le tissu associatif et le campus des métiers.

- Renforcer l'équité territoriale en matière d'accès aux arts et à la culture. Le développement de la notion d'« aller vers » les établissements et structures les plus éloignés des projets EAC sera encouragé.

L'objectif du Contrat d'éducation artistique 2023-2026 est de permettre à tous les jeunes du territoire (0-25 ans environ) de vivre des expériences de découverte et de pratiques artistiques et culturelles, qui l'accompagnent tout au long de son parcours individuel en favorisant son épanouissement personnel, sa curiosité, son ouverture à l'autre...

Ce contrat s'inscrit pleinement dans la politique culturelle portée par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, dont l'ambition est de sensibiliser prioritairement les jeunes à la culture, en soutenant l'apprentissage et l'appropriation par la pratique amateur et la rencontre directe avec les œuvres et les artistes.

Le service enseignements artistiques assure la coordination de ce dispositif à l'échelle du territoire. Il travaille en collaboration avec les acteurs culturels, les établissements scolaires et les structures socioéducatives et soutient la mise en œuvre d'actions répondant aux critères de l'EAC définis par l'Etat.

CTEAC 2024-2025 : 627 enfants et 14 communes concernés

Sur l'année 2024-2025, 627 enfants du territoire vont bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturel.

Cela représente 473 heures d'intervention artistique pour 12 projets.

Les actions se déroulent sur 14 communes du territoire : Amailloux, Châtillon-sur-Thouet, Fénerly, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Ménigoute, Parthenay, Saint-Aubin-le-Cloud, Secondigny, Vausseroux, Viennay.

Le budget s'élève à 35 400 euros, dont 17 700 euros de la DRAC et 17 700 de la CCPG.

A titre de comparaison, les parcours d'éducation artistique et culturel en 2023/2024 ont concerné :

- 511 jeunes,
- 12 communes
- 387 heures

Pour un budget de 33 090 euros.

Dix acteurs locaux impliqués

Dix acteurs locaux interviennent cette année dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle :

- **Cie Alea Citta** : Petit pas de danse,
- **Cie Cirkawa** : Quand faire et regarder est propice à l'éveil artistique,
- **Cie Quiscalès** : Inventaire de la magicienne verte,
- **Cie Gonzo** : Plif-Plouf,
- **Les Infinis qui s'emboîtent** : Autour de l'arbre bleu,
- **Diff'Art** : Les Expl'Orations, Au son des minots,
- **Ah ?** : Carnet de voyage... local, Concours d'éloquence : "A voix haute,
- **Ecole Arts Plastiques – CCPG** : Et si... Parthenay réinventé,

- **Service jeunesse, campus de projet - service CCPG** : Atelier Graff',
- **MDEE** : Les jeunes slament en musique

Projets 2025-2026 du CTEAC : une évolution des modalités

Ce jeudi 20 février, Le comité technique du CTEAC, qui rassemble la CCPG, la DRAC, l'Education Nationale, des acteurs culturels, des artistes et des structures éducatives du territoire, se réunit pour envisager les projets 2025-2026.

A cette occasion, les instances vont informer les acteurs culturels des nouvelles modalités d'exercice du CTEAC pour l'année 2025-2026.

Suite à l'évolution des modalités de la politique d'éducation artistique et culturelle de l'Etat, la Communauté de communes Parthenay-Gâtine sera en mesure d'accompagner et soutenir tous les temps de vie du jeune sur l'éducation artistique et culturelle en proposant un appel à projet de parcours d'éducation artistique et culturelle dédié aux temps périscolaires et hors temps scolaire.

Jusqu'à présent inclus dans le CTEAC, les temps scolaires feront l'objet d'un appel à projet spécifique DAAC (Délégation académique à l'action culturelle)-DRAC.